



Pamphlet d'Aimé Malespine publié aux éditions Edouard Dentu, Paris 1864 – Peinture de Cesare dell'Acqua représentant la délégation mexicaine proposant la couronne de leur pays à Maximilien de Habsbourg.

*Républicain français exilé aux États-Unis, Aimé Malespine était en 1854 membre de la Société de la République universelle<sup>1</sup>, dans sa Section de la Montagne de New York. Le 24 février 1854, il participa au banquet que celle-ci organisa dans cette ville pour célébrer l'anniversaire de la Révolution française de 1848. Il y prononça son célèbre toast : Au Drapeau rouge. Il devint ensuite le propriétaire-éditeur de la feuille francophone *Le Progrès* qui parut à New York à partir du 2 janvier 1855. Ce journal, qui faisait suite au *Républicain* (dont Aimé Malespine avait été l'un des rédacteurs), tenait ses bureaux au 321 de Broadway Street. Lors de la création de ce journal, Malespine indiqua ses futures grandes orientations socio-politiques. Il allait rompre avec la tendance trop révolutionnaire du *Républicain*, car il refusait de former une petite église hors de laquelle il n'y aurait point de salut.*

*Après un court séjour au Mexique durant la guerre de Sécession, Malespine rentre en France où il publie un journal intitulé *La Presse libre*. Attaqué par son concurrent de *La Presse* qui l'accuse d'avoir plagié son titre, il rebaptise en mai 1869 son journal *La Réforme politique et sociale*. Le considérant comme une feuille de gauche, il disait qu'avec *Le Travail*, c'était le seul journal parisien exprimant des vrais principes socialistes. Il y bénéficia de la collaboration d'autres journalistes progressistes tels qu'Auguste Vermorel, Arthur Arnould, Hyppolyte Lissagaray, Gustave Cluseret, Élisée Reclus<sup>2</sup>, Pascal Duprat, etc<sup>3</sup>.*

<sup>1</sup> En 1863, la « Société de la République universelle » n'est pas une organisation officiellement reconnue.

<sup>2</sup> Voir notre article *Un Français en Louisiane*, de E. Reclus, sur notre site [www.Noirsaint.net](http://www.Noirsaint.net).

<sup>3</sup> « MALESPINE Aimé » in *Dictionnaire biographique du mouvement social français francophone aux États-Unis*, par Michel Cordillot, éditions de l'Atelier.



Texte original rédigé par Aimé MALESPINE

## I

Il semble, au premier abord, superflu de revenir sur les causes qui ont amené l'intervention française au Mexique. Les attentats commis contre les biens de nos compatriotes sont nombreux, et le gouvernement de M. Juarez admet la légitimité de nos réclamations. Il conteste toutefois le montant des indemnités réclamées et il se plaint que l'on fasse retomber sur lui la responsabilité morale et matérielle des crimes commis par ses adversaires politiques. Les indemnités contestées sont celles qui se trouvent mentionnées dans les articles 1 et 3 de l'ultimatum remis par les plénipotentiaires de la France. Ces articles sont ainsi conçus :

- Article 1. — Le Mexique s'engage à payer à la France une somme de 12 millions de piastres, à laquelle est évalué l'ensemble des réclamations françaises, en raison des faits accomplis jusqu'au 31 juillet dernier (1861), sauf les exceptions stipulées dans les articles 2 et 4, en ce qui touche les faits accomplis depuis le 31 juillet dernier et pour lesquels il est fait une réserve expresse. Le chiffre des réclamations auxquelles ils pourront donner lieu contre le Mexique sera fixé ultérieurement par les plénipotentiaires de la France.
- Article 3. — Le Mexique sera tenu à l'exécution pleine, loyale et immédiate du contrat conclu au mois de février 1859 entre le gouvernement mexicain et la maison Jecker.

Le premier chiffre de 12 millions de piastres a paru en effet excessif car d'après les documents officiels les plus récents, le nombre total des Français ayant leur résidence fixe au Mexique ne s'élève qu'à 2 048 individus. La demande de l'exécution intégrale et immédiate du contrat conclu entre l'ancien président Miguel Miramon et la maison Jecker, qui s'élevait à la somme de 15 millions de piastres, a été également jugée trop rigoureuse.



Jean-Baptiste Jecker (franco-suisse) et un Real (piastre) mexicain de 1860 (Numista).

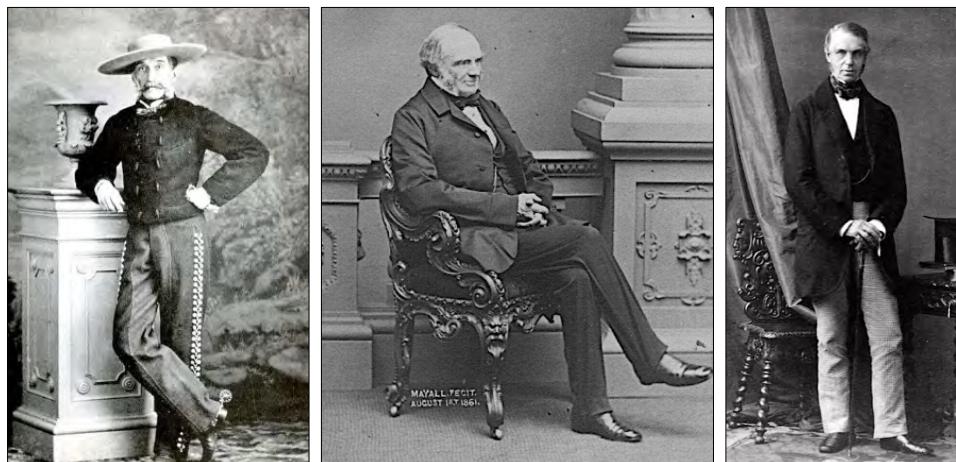
Ces deux demandes donnèrent lieu, dès le début de l'expédition française au Mexique, à un premier désaccord entre les plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Aussitôt qu'il fut mis au courant des réclamations françaises par sir Charles L. Wyke, le comte (Earl) John Russell écrivit à lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris :

« Il n'est vraiment pas possible que des réclamations aussi excessives que celles de 12 millions de piastres, en bloc et sans compte celle de 15 millions de piastres pour seulement 750 000 piastres reçues, puissent avoir été faites avec l'espoir de les voir accueillies... »

Dans sa dépêche adressée à M. Dubois de Saligny le 28 février 1862, le ministre français des Affaires étrangères, M. Thouvenel, s'empressa effectivement d'enlever ce que ces demandes avaient de trop absolu :

« Le chiffre auquel le département s'était efforcé d'évaluer nos réclamations n'atteignait pas celui fixé par votre article 1<sup>er</sup> mais, en l'absence d'éléments suffisants d'appréciation, il vous était laissé, à ce sujet, une très grande latitude. Bien que je ne vous invite pas expressément à réduire un chiffre que sir Charles Wyke et le général Juan Prim semblent avoir trouvé exorbitant, vous pourriez pourtant vous montrer moins rigoureux sur ce point si celui-ci devenait une cause trop évidente de conflit entre les représentants des trois Cours. »

M. Thouvenel était en outre d'avis que, si la France s'en tenait à un chiffre d'indemnité considérable, il n'était plus nécessaire d'exiger des réparations d'une autre nature, soit à propos de la mort du consul de France à Tépic (ville mexicaine dans l'État du Nayarit), soit à raison des tentatives dirigées contre la personne de M. Dubois de Saligny au mois d'août 1861.



De gauche à droite : Charles L. Wyke, diplomate chargé de récupérer la dette due à la Grande-Bretagne par le Mexique (eBay) – Lord Earl John Russell, premier ministre britannique – Henry R. Welles, Earl Cowley ambassadeur de la Grande-Bretagne au Mexique.



De gauche à droite : Édouard Thouvenel, ministre français des Affaires étrangères – Alphonse Dubois de Saligny ministre de France au Mexique – Juan Prim chef du contingent espagnol au Mexique.

*Note sur les non-dits contenus dans le premier paragraphe de cette page :* l'auteur de ce texte, ne s'appesantit pas sur les deux péripéties qu'il mentionne au début de la présente page dans la mesure où, pour lui, il ne s'agit que de faits divers connus du public français et qui s'inscrivaient dans les nombreux crimes et prises d'otages dont furent victimes des étrangers au cours des trois ou quatre années qui précédèrent le débarquement des troupes françaises. L'extrait reproduit ci-après provient du volume 27, p. 447 de la *Revue des Deux Mondes* de 1860.

« Au Mexique, la guerre civile, qui dure déjà depuis deux ans, ne semble pas près du dénouement, toujours fuyant, quoique toujours annoncé comme prochain. Depuis que les partis sont aux prises, c'est-à-dire depuis le mois de janvier 1858, il s'est livré 8 batailles importantes, 24 combats de second ordre, 39 engagements d'un degré inférieur, en tout 71 actions militaires, sur lesquelles 16 seulement ont été à l'avantage des constitutionnels. Au reste, la guerre civile n'est le plus souvent qu'un prétexte pour commettre toute sorte d'excès et de déprédatations. En réalité, le parti qui s'appelle fédéral ou constitutionnel, ou même constitutionnaliste, comme on dit au Mexique, n'est qu'un ramassis de bandes indisciplinées ravageant le pays. Chaque chef agit pour son compte, et ces chefs sont innombrables.

« Au mois de mai 1859, les Fédéraux pillaien l'hôtel des monnaies de Guanajuato et s'emparaient de 180 000 piastres, dont 90,000 appartenaient à des Anglais. Pour expliquer le fait, l'un des ministres de M. Juarez, M. Zamora, disait que ce n'était là « qu'une occupation temporaire de fonds étrangers destinés à subvenir aux besoins les plus pressants de l'armée fédérale. » A Tépic, près de Coronado, un général constitutionnel, extorquait au consul britannique, M. Allsopp, une somme de 11 000 piastres. Sur un autre point, le colonel Carretero s'emparait d'un convoi de 600 mules chargées appartenant aux négociants de Puebla. Au mois de novembre, en s'envolant de la ville d'Oajaca, les Fédéraux emportaient 40 arrobes ou 10 quintaux d'argent pris dans une église. Ces étranges chefs du radicalisme mexicain ont trouvé un nouveau moyen de se procurer des ressources. Il leur est arrivé parfois de s'emparer de prêtres ou de moines et de ne les libérer que moyennant argent. À Zacatecas, ils rendirent huit prêtres pour 8 500 piastres ; à San-Luis Potosi, la liberté d'un seul coûta 10 000 piastres.

« La vie des étrangers n'est pas plus en sûreté que leurs intérêts et que l'existence ou les intérêts des nationaux. Un jour, pendant le siège de Mexico, au mois de mars 1859, quelques Allemands qui avaient bien leur temps en vérité, projetèrent une excursion dans le grand désert. Ils s'arrêtèrent le soir à la ferme de Cuaji-Malpa pour continuer leur course le lendemain. Ils venaient de faire paisiblement leur partie de whist, lorsque les portes furent enfoncées, et l'un d'eux, le docteur Fuchs, tomba frappé d'une balle. Ils furent tous sommés de se rendre et pillés. Des muletiers qui étaient dans la même ferme et qui transportaient des marchandises à Toluca subirent le même sort, tout ceci au cri de « Vive la Fédération » ! On ne pourraient donc pas dire que les chefs qui font la guerre pour le gouvernement de Mexico s'interdisent absolument des méfaits de ce genre. »

Retour au texte de Malespine :

En ce qui concerne l'affaire Jecker, M. Thouvenel déclarait qu'il y avait une distinction à faire entre ce qui touche directement à nos intérêts et ce qui y est étranger. À l'époque où le contrat Jecker fut signé, le ministre de France à Mexico avait informé son gouvernement que le commerce étranger tirait un grand soulagement de cette mesure financière. C'est seulement à ce point de vue que le gouvernement français en demandait l'exécution. *Mais la question serait jugée tout différemment, ajoutait M. Thouvenel, si la maison Jecker<sup>4</sup> devait bénéficier presque exclusivement de l'accomplissement du contrat :*

« ... J'appelle votre attention, disait en terminant M. le ministre Thouvenel, sur l'importance de bien séparer ce qui, dans cette affaire, peut réellement compromettre les intérêts que nous avons le devoir de protéger, de ce qui en affecterait d'autres d'un caractère tout différent. Le gouvernement actuel (celui de Bénito Juarez) ne saurait prétendre priver nos nationaux des avantages que leur assurerait une mesure

---

<sup>4</sup> On pourrait objecter que M. Jecker est aujourd'hui français, mais il n'a été naturalisé que par décret du 26 mars 1862, et le contrat signé entre lui et le gouvernement de Miramon porte la date du 29 octobre 1859.

régulière prise par l'administration de général ex-président Miramon, pour cette unique raison que cette mesure émanait d'un ennemi. Mais, de notre côté, nous serions mal fondés à vouloir imposer au gouvernement actuel (de Juarez) des obligations qui ne découleraient pas essentiellement de sa responsabilité gouvernementale. »

Enfin et en dernier lieu, M. Drouyn de Lhuys s'est exprimé ainsi, dans sa dépêche du 17 août 1863, adressée au général Bazaine :

« ... J'ai parlé de nos réclamations. Comme vous le savez, elles sont en général, de deux sortes : celles qui sont antérieures à la guerre et celles qui ont la guerre pour origine. Quant aux premières, elles seront toutes déférées à l'examen d'une commission qui sera instituée auprès de mon département et qui sera composée de manière à assurer à ses décisions une autorité indiscutable. Le chiffre total à présenter au gouvernement mexicain se composera de la somme de toutes ces réclamations qui auront été reconnues par la commission comme légitimement fondées. »

Les dépêches de M. Thouvenel et celles de M. Drouyn de Lhuys atténuent donc considérablement l'ultimatum remis à Juarez par M. Dubois de Saligny, et il n'est pas douteux que si les réclamations de la France eussent été ainsi présentées dans le principe, Juarez se fût empressé de les accueillir. Mais l'intervention n'a pas eu les réclamations pécuniaires pour seules causes. La France poursuit le redressement d'autres griefs qui résultent de l'état d'anarchie où se trouve le Mexique depuis quarante ans. Plusieurs de nos compatriotes ont été attaqués, volés, assassinés, et jamais on n'a pu obtenir aucune réparation, ni même le châtiment des coupables. Convenons toutefois que, lorsque le moment de l'expiation générale est arrivé en 1861, on a injustement attribué à Juarez ou à ses partisans les crimes de tous les gouvernements et de tous les ambitieux qui, depuis douze ou quinze ans, se sont disputé le pouvoir.

Il faut remonter à plus de quinze ans, et même à plus d'un siècle, si l'on veut se rendre impartialement compte de l'état social du Mexique. Ce pays n'a pas eu, comme les États-Unis, la bonne fortune d'être colonisé par des hommes intelligents et laborieux qui allaient chercher au loin un asile contre la persécution. De même que toutes les autres colonies espagnoles, ce pays a été livré à des envahisseurs débauchés et querelleurs qui dédaignaient toute autre occupation que la guerre, et qui se rendaient en Amérique pour avoir des populations à persécuter à leur aise. L'Espagne établissait un despotisme effréné partout où elle plantait son drapeau ; elle déconsidérait le travail en favorisant de tous ses efforts l'introduction et l'accroissement des esclaves nègres ; son plus grand souci était de maintenir dans tous les rangs l'ignorance et la superstition ; elle confiait exclusivement l'éducation au clergé et chargeait l'Inquisition de surveiller l'envoi des livres. Enfin, elle croyait pouvoir conserver à jamais ses colonies en les isolant du reste du monde et en défendant à ses sujets d'outre-mer tout commerce direct avec les nations étrangères.

Des populations qui étaient ainsi gouvernées ne pouvaient avoir ni vertus domestiques ni vertus sociales, et si quelques créoles mexicains n'étaient pas parvenus, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à se rendre secrètement en Europe, la lutte pour l'indépendance eût été retardée jusqu'à nos jours. Ces hardis voyageurs s'absorbèrent dans la lecture de Voltaire et de Rousseau, et aussitôt de retour clans

leur patrie, ils tentèrent un commencement de propagande. Ils furent brûlés ni plus ni moins qu'en plein moyen âge. Mais le premier germe était semé. Il fructifia si bien, qu'en moins d'un quart de siècle toutes les colonies espagnoles du continent conquirent leur indépendance.

Toutefois, au Mexique plus qu'ailleurs, l'émancipation ne répondait pas encore à un besoin bien compris et elle fut exclusivement l'œuvre de quelques intelligences d'élite. Elle ne changea pas essentiellement les mœurs et ne fit pas disparaître les préjugés. La propriété ne fut pas divisée et le nouveau clergé n'eut ni moins d'ambition que l'ancien, ni moins d'influence sur l'esprit du peuple. Il se forma des restes ou des successeurs des castes privilégiées un parti qui, ayant pour lui les richesses et l'influence religieuse, fut, par le fait, le plus puissant de tous ceux qui se partagèrent le Mexique. Ce parti, qu'on désignait alors sous le nom de clérico-espagnol et qu'on appelle aujourd'hui réactionnaire ou conservateur, prépara lentement les voies pour ramener le Mexique sous la domination espagnole. Lorsqu'il eut échoué dans toutes ses tentatives, il songea à établir une monarchie indépendante et tourna les yeux vers la France pour l'aider dans l'accomplissement de ce projet. Ses propositions furent repoussées ; mais il ne se tint pas pour autant battu et il ne recula devant aucun moyen pour rendre l'intervention inévitable.

En 1838, en effet, eut lieu l'expédition commandée par l'amiral Charles Baudin. Les causes de cette expédition se trouvent franchement exposées dans un livre de MM. Blanchard, Dauzats et Maissin, publié en 1839 par ordre du gouvernement français, sous les auspices de M. le baron Tupinier, alors ministre de la Marine :

« On sait que c'est au parti clérical qu'il faut attribuer les différends survenus entre la France et le Mexique. Ce parti veut ramener le Mexique vers la monarchie, et il a poussé à la guerre contre nous, parce qu'il y a entrevu un moyen d'arriver à son but. Depuis l'expédition d'Alger, on nous croit assez disposés aux lointaines expéditions et aux conquêtes ; on ne sait pas qu'Alger même nous a dégoûtés de ce métier de dupes ; on le sait au Mexique moins qu'ailleurs. Le parti des prêtres pensait qu'à force d'injustices, d'insultes et d'outrages, il amènerait la France à entreprendre la conquête de la république mexicaine, et qu'on pourrait établir alors une monarchie. La France convenait mieux qu'une autre nation pour accomplir ce vaste dessein. Elle a l'humeur belliqueuse, elle est impatiente des injures, dût elle perdre à les venger... »

Il est curieux de rapprocher ces lignes, écrites en 1839, des lignes suivantes que publiait le *Times* de Londres, vingt-trois ans plus tard, le 27 mai 1862, c'est-à-dire cinq mois après le début de l'intervention actuelle :

« Nous savons maintenant l'origine de toute l'affaire. La monarchie, avec l'archiduc Maximilien pour Empereur, était l'idée de certains réfugiés mexicains, membres du parti réactionnaire ou clérical au Mexique, et partisans de Marquez et autres coquins (ruffians), dont les méfaits ont été parmi les principales causes de notre intervention. Si Ferdinand Maximilien va au Mexique, il trouvera ses amis les plus actifs parmi les hommes qui ont fusillé, torturé, volé, jusqu'à ce qu'enfin l'Europe ait perdu patience. »

Le parti conservateur mexicain n'a cessé de se rendre coupable, envers les étrangers, des actes les plus propres à provoquer l'intervention de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Nous ne rappellerons donc que quelques-uns des faits les plus récents. En 1858, un aide de camp du président Félix Zuloaga insultait grossièrement, M. Brasseur, ancien capitaine de l'armée française sous le premier empire et qui était attaché à la chancellerie de France. Peu de temps après, vingt officiers supérieurs, parmi lesquels se trouvait le général Miramon, attaquaient sauvagement trois citoyens français dans les rues de Mexico. Un peu plus tard et pendant qu'il invoquait lui-même l'intervention de la France, Miramon ordonnait à l'un de ses généraux, Silverio Ramirez, de jeter en prison le vice-consul de France à Zacatecas, qui avait refusé de payer une taxe illégale. Le général Marquez ordonnait en 1859 les épouvantables massacres de Tacubaya, et pillait une *conducta* (convoy) qui se dirigeait vers San Blas. Enfin, le 17 novembre 1860, Miramon enlevait en plein jour et de vive force 660 000 piastres à la légation d'Angleterre.

« Depuis quarante ans ; lit-on dans le rapport par lequel l'Assemblée des Notables expose les motifs qui l'ont déterminée à proclamer l'archiduc Maximilien empereur du Mexique, depuis quarante ans, le Mexique a été gouverné par des brigands et des incendiaires. »

L'Assemblée des Notables a trop oublié que depuis quarante ans le Mexique a presque toujours été gouverné par le parti qui trône aujourd'hui à Mexico. Elle a trop oublié que vingt-deux des trente-cinq membres qui forment le Conseil supérieur sont d'anciens ministres ou d'anciens juges de la Cour suprême ; que deux des trois hauts personnages qui composent la régence ont été ministres, et que l'un d'eux, le général José Mariano Salas, a été un instant, en 1847, président provisoire du Mexique, alors qu'il appartenait au parti libéral. Nous ne voulons pas prétendre que le parti libéral soit à l'abri de reproches. M. Thouvenel a été pleinement fondé à dire, dans sa dépêche du 30 octobre 1861, adressée à M. Dubois de Saligny, que les mesures auxquelles le gouvernement du président Bénito Juarez a eu recours en 1861, peu de mois avant l'intervention, pour se procurer des ressources, révèlent le même caractère d'abus de pouvoir que toutes celles qui les avaient précédées. Mais les abus reprochés à Juarez ne doivent pas faire oublier les excès commis par leurs adversaires, et nous avons voulu bien établir que si les premiers peuvent légitimement être traités en ennemis, il n'existe aucune bonne raison pour voir dans les autres des amis dont le passé puisse répondre de l'avenir.

Peut-être même, est-il regrettable que les circonstances n'aient pas permis de renverser la situation. Supposons, en effet, que nous eussions eu Juarez pour allié et qu'il nous eût apporté un concours égal à l'énergique résistance qu'il nous a opposée, il est incontestable que tout le Mexique serait aujourd'hui pacifié. Cette hypothèse nous conduit à regretter que la présence prématurée dans le camp français de certains Mexicains trop connus nous ait privés de l'avantage de nous présenter en médiateurs. Peut-être est-il temps encore de faire un nouvel appel à la concorde dans des conditions acceptables par tous et de nature à mettre immédiatement fin à la guerre civile et à l'intervention. Avant de dire quelles seraient, selon nous, ces conditions acceptables, nous croyons utile de rappeler tout ce qui a été dit sur le but de l'intervention française. Nous tracerons ensuite un tableau rapide de la situation, et nous déduirons de cet exposé même la seule solution possible.

## II

Le but que le gouvernement français se proposait d'atteindre en intervenant au Mexique ressort de l'ensemble des documents publiés, mais il n'a été fait à ce sujet aucune de ces déclarations précises et formelles qui ne laissent planer aucun doute sur les intentions d'un gouvernement. Le 11 octobre 1861, M. le ministre Édouard Thouvenel écrivait que la légitimité de notre action coercitive à l'égard du Mexique ne résultait évidemment que de nos griefs contre le gouvernement de ce pays, et que ces griefs, ainsi que les moyens de les redresser et d'en prévenir le retour, pouvaient seuls faire l'objet d'une convention ostensible. Prenant acte de cette déclaration, le comte (Earl) John Russell demandait qu'il fût stipulé d'une façon absolue que les trois puissances n'interviendraient pas dans le gouvernement intérieur du Mexique. Néanmoins, le ministre Thouvenel ne voulait prendre à cet égard aucun engagement parce qu'il pensait que les puissances intervenantes, tout en laissant les Mexicains libres dans le choix de leur gouvernement, ne devaient pas s'interdire à l'avance l'exercice éventuel d'une participation légitime dans des événements dont les opérations militaires pourraient être l'origine. M. le ministre Thouvenel avait donc fait ses réserves avant de signer la convention du 31 octobre, et les cabinets de Londres et de Madrid savaient parfaitement que le gouvernement français avait en vue un triple but :

- 1° Obtenir le redressement de certains griefs ;
- 2° Aider les Mexicains dans l'œuvre de leur régénération ;
- 3° Opposer, à la trop grande expansion de la race anglo-saxonne, une barrière infranchissable dans le Nouveau-Monde en rendant à la race latine au Mexique sa force et son prestige.

Ce programme se trouve plus nettement exposé dans la lettre que l'Empereur adressa au général Forey le 3 juillet 1862, et comme c'est toujours à ce mémorable document qu'il faut se reporter, nous croyons utile de le reproduire en entier. Nous nous rendrons mieux compte ensuite de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire :

### **L'EMPEREUR AU GÉNÉRAL FOREY, Fontainebleau, 3 juillet 1862**

*« Mon cher général, au moment où vous allez partir pour le Mexique, chargé des pouvoirs politiques et militaires, je crois utile de bien vous faire connaître ma pensée. Voici la ligne de conduite que vous aurez à suivre :*

- 1° Faire, à votre arrivée, une proclamation dont les idées principales vous seront indiquées :
- 2° Accueillir avec bienveillance tous les Mexicains qui s'offriront à vous ;
- 3° N'épouser la querelle d'aucun parti, déclarer que tout est provisoire tant que la nation mexicaine ne sera pas prononcée et montrer une grande déférence pour la religion, mais rassurer aussi les détenteurs de biens nationaux ;
- 4° Nourrir, solder et armer, suivant vos moyens, les troupes mexicaines auxiliaires ; leur faire jouer le rôle principal dans les combats ;
- 5° Maintenir par vos troupes, comme parmi les auxiliaires, la plus sévère discipliné ; réprimer vigoureusement tout acte, tout propos blessant pour les Mexicains, car il ne faut pas oublier la fierté de leur caractère, et il importe au succès de l'entreprise de se concilier avant tout l'esprit des populations.

*« Quand nous serons parvenus à Mexico, il est à désirer que les personnes notables de toute nuance, qui auront embrassé notre cause, s'entendent avec vous pour organiser un gouvernement provisoire. Ce gouvernement soumettra au peuple mexicain la question du régime politique qui devra être définitivement établi. Une assemblée sera ensuite élue d'après les lois mexicaines.*

*« Vous aiderez le nouveau pouvoir à introduire dans l'administration, et surtout dans les finances, cette régularité dont la France offre le meilleur modèle. A cet effet, on lui enverra des hommes capables de seconder sa nouvelle organisation.*

*« Le but à atteindre n'est pas d'imposer aux Mexicains une forme de gouvernement qui leur serait antipathique, mais de les aider dans leurs efforts pour établir, selon leur volonté, un gouvernement qui ait des chances de stabilité et puisse assurer à la France le redressement des griefs dont elle a à se plaindre.*

*« Il va sans dire que, s'ils préfèrent une monarchie, il est de l'intérêt de la France de les appuyer dans cette voie.*

*« Il ne manquera pas de gens qui demanderont pourquoi nous allons dépenser des hommes et de l'argent pour fonder un gouvernement régulier au Mexique.*

*« Dans l'état actuel de la civilisation du monde, la prospérité de l'Amérique n'est pas indifférente à l'Europe car c'est elle qui alimente nos fabriques et fait vivre notre commerce. Nous avons intérêt à ce que la république des États-Unis soit puissante et prospère, mais nous n'avons aucun intérêt à ce qu'elle s'empare de tout le golfe du Mexique, à ce qu'elle domine, de là, les Antilles ainsi que l'Amérique du Sud, et qu'elle soit la seule dispensatrice des produits du Nouveau Monde. Nous voyons aujourd'hui, par une triste expérience, combien est précaire le sort d'une industrie qui est réduite à chercher sa matière première sur un marché unique, dont elle subit toutes les vicissitudes.*

*« Si, au contraire, le Mexique conserve son indépendance et maintient l'intégrité de son territoire et si un gouvernement stable s'y constitué avec l'assistance de la France, nous aurons rendu à la race latine, de l'autre côté de l'Océan, sa force et son prestige, nous aurons garanti leur sécurité à nos colonies des Antilles et à celles de l'Espagne ; nous aurons établi notre influence bienfaisante au centre de l'Amérique ; et cette influence, en créant des débouchés immenses à notre commerce, nous procurera les matières indispensables à notre industrie.*

*« Le Mexique, ainsi régénéré, nous sera toujours favorable, non-seulement par reconnaissance, mais aussi parce que ses intérêts seront d'accord avec les nôtres, et qu'il trouvera un point d'appui dans ses bons rapports avec les puissances européennes.*

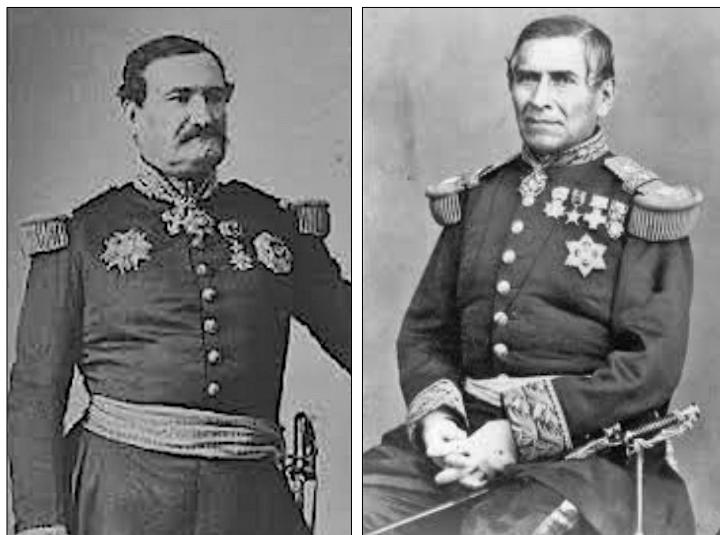
*« Aujourd'hui donc, notre honneur militaire engage l'exigence de notre politique, l'intérêt de notre industrie et de notre commerce, tout nous fait un devoir de marcher sur Mexico, d'y planter hardiment notre drapeau, d'y établir, soit une monarchie, si elle n'est pas incompatible avec le sentiment national du pays, soit tout au moins un gouvernement qui promette quelque stabilité. »*

## NAPOLEON

Voilà, certes, un magnifique programme : assurer l'indépendance du Mexique et nous le rendre pour toujours favorable, par reconnaissance et par intérêt ; établir la bienfaisante influencé de la France au centre de l'Amérique ; créer des débouchés

immenses à notre commerce et de nouveaux marchés où notre industrie trouverait les matières premières qui lui sont indispensables ; rendre à la race latine, de l'autre côté de l'Océan, sa force et son prestige. Mais ce brillant programmé est-il réalisable ? Le Mexique possède-t-il les éléments indispensables pour être transformé du jour au lendemain en grande puissance ? Car il ne faudrait rien moins qu'une puissance de premier ordre pour contenir l'ambition de la grande république américaine, le jour où cette république voudrait sérieusement s'étendre vers l'Amérique centrale. Est-il possible d'établir un gouvernement de race latine qui promette quelque stabilité dans un pays dont les sept huitièmes de la population sont de race indienne ? Serait-il prudent de faire entrer dans une nouvelle phase et de compliquer cette question des races qui n'a été et qui n'est encore que trop débattue sur le continent américain ? Peut-on compter sérieusement qu'un pays sans énergie industrielle, sans capital, sans routes, relativement sans population, va tout-à-coup offrir à notre commerce des débouchés immenses et à notre industrie les matières premières indispensables ?

Pour que notre intervention fût unanimement et loyalement acceptée, il aurait au moins fallu que l'on se fût strictement conformé au programme impérial. Malheureusement, lorsque le général Elie-Frédéric Forey est arrivé à Vera Cruz, le succès politique de l'entreprise était depuis longtemps compromis par les actes inopportuns et arbitraires du général Juan N. Almonte. Ces actes ont été désavoués, mais il était trop tard. Une brochure très remarquable et qui a vivement attiré l'attention, a été publiée, il y a six mois, sous ce titre : *QUE FERONS-NOUS À MEXICO ?* On pourrait dire aujourd'hui : *QU'AVONS-NOUS FAIT À MEXICO ?*



Général Elie-Frédéric Forey (Musée d'Orsay) – Général Juan N. Almonte (National Archives of Mexico)

*Dans son opuscule que nous interrompons brièvement sur ce site, Aimé Malespine cite à plusieurs reprises le personnage du général Juan N. Almonte sans préciser d'où il émerge et pourquoi il occupe une certaine place sur l'échiquier politique mexicain qui opposait Juarez à l'empereur Maximilien. Almonte voit le jour en 1803 dans le Michoacán, Mexique. Il est le bâtard de José María Morelos, un héros de l'indépendance du Mexique. Il suit son père au cours de ses missions diplomatiques aux États-Unis et passe un certain temps en Louisiane où il se perfectionne dans la pratique de la langue anglaise. Après la mort de son père, fusillé le 22 décembre*

*1815, il rentre au Mexique pour rejoindre les insurgés au Texas jusqu'à l'exécution, en juillet 1824, de Agustín de Iturbide, le temporaire empereur du Mexique qui tentait d'y récupérer son pouvoir. Ensuite, il part à Londres où il assiste l'ambassadeur Michelena pour y signer le premier traité du nouvel État indépendant du Mexique. Juan Almonte est élu au congrès mexicain en 1830 et s'embarque dans une polémique au cours de laquelle il accuse le président Anastasio Bustamente de se commettre dans des basses œuvres traitant des affaires nationales.*

*Menacé d'être arrêté par Bustamente, il se réconcilie avec lui qui, en 1831, lui confie le poste de secrétaire de la légation extraordinaire mexicaine. Trois ans plus tard, il participe à la commission qui négocie le partage de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Après l'avoir chargé d'une mission d'inspection au Texas, le vice-président Valentin Gómez Farías le promeut aide de camp du général Santa Anna avec qui il participe à la chute de l'Alamo. En 1837, il chapeaute la légation mexicaine à Londres et à Bruxelles. Deux ans plus tard, il réintègre le Mexique pour y occuper le poste de secrétaire à la Guerre et à la Marine.*

*Entre 1841 et 1845, il est ministre plénipotentiaire à Washington D.C., mais après l'annexion du Texas par les États-Unis, en 1845, il réintègre le Mexique. En février 1847, avec une poignée d'officiers félons, il tente de renverser le président Gómez Farías. L'opération échoue mais cela ne l'empêchera pas plus tard d'être élu sénateur de l'État d'Oaxaca.*

*En 1856, il repart pour l'Europe où il représente son pays en Angleterre, en France et en Espagne. C'est alors qu'il prend langue avec des milieux qui militent en faveur d'une intervention militaire au Mexique pour y établir une monarchie favorable à l'empire français. Proche des conservateurs mexicains, il s'associe en 1859 au projet visant à rembourser la dette mexicaine à l'Espagne en échange d'un soutien contre ses adversaires politiques libéraux, puis il approuve en 1861 l'expédition du Mexique contre le régime du président Juárez. Dans les pas du corps expéditionnaire français, il se proclame président du Mexique par intérim en mars 1862 tout en prônant l'intronisation de l'archiduc Maximilien à la tête d'un empire du Mexique. Ce dernier le créditera du reste du titre de représentant personnel auprès de Napoléon III auprès duquel il plaidera en faveur du maintien de la présence française au Mexique. Ensuite des échecs militaires des forces françaises, ses anciens compatriotes mexicains le désignent comme un traître à la patrie mexicaine, ce qui le convainc de finir ses jours à Paris le 21 mars 1869.*

### III (retour au texte d'Aimé Malespine)

Le général Forey a fait son entrée dans la capitale du Mexique le 12 juin 1863, et secondé par M. Dubois de Saligny, s'est immédiatement occupé de l'organisation des pouvoirs municipaux et du gouvernement provisoire. L'un de ses premiers actes a été de soumettre la presse mexicaine au régime qui régit la presse française<sup>5</sup>.

Une Junta supérieure, composée de trente-cinq membres et instituée par un décret du 16 juin 1863, a désigné, à son tour, comme membres du pouvoir exécutif le

---

<sup>5</sup> Un décret déclarant nulles et non avenues, les ventes de propriétés ou de marchandises appartenant aux personnes hostiles à l'intervention, a dû, sans aucun doute, être annulé par le fait même de l'annulation par le gouvernement français du décret relatif au séquestre rendu à Puebla le 21 mai 1863.

général Almonte, l'archevêque Pelagio de Labastida de Mexico et le général José Mariano Salas.



L'archevêque Pelagio de Labastida de Mexico et le général José Mariano Salas. En 1862, le général Forey convoque un conseil de notables mexicains pour débattre de la fondation de leur futur empire. C'est l'archevêque Labastida qui propose alors Maximilien d'Autriche dont le choix est adopté par acclamation. Le 21 juin 1863, avec Juan Almonte et José Salas, Labastida est désigné par le conseil des notables pour siéger au sein du conseil de régence de l'empire. Le triumvirat envoie une délégation en Europe pour y offrir la couronne à Maximilien. Néanmoins, Labastida est démis de ses fonctions le 17 novembre 1863 ensuite de son différend avec le général Bazaine qui entend imposer le programme napoléonien qui place les propriétés de l'Église dans le domaine public. Avec l'exécution de Maximilien et le triomphe de la république laïque mexicaine en 1867, Labastida se réfugie en Europe sans toutefois démissionner de sa position de chef de l'Église du Mexique. Quant au général Mariano Salas, il est l'ancien et temporaire président du Mexique au cours de la brève période qui a précédé le couronnement de Maximilien.

La même junte a ensuite appelé 215 personnes à faire partie de ladite Assemblée des Notables. Le gouvernement provisoire s'est donc composé :

- 1° D'une junte supérieure nommée par le général Forey ;
- 2° D'une part du triumvirat formé par Almonte, Labastida et Salas et, d'autre part, d'une Assemblée des Notables choisis par la junte supérieure<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> On a dit à tort que *des représentants de tous les partis, même des Juaristes*, faisaient partie de la Junte supérieure. Voici la composition de ce haut Conseil :

José Ignacio Pavon, président de la cour suprême dès sa première séance et sans discussion, à la majorité de 213 voix sur 215. L'archiduc Maximilien a été immédiatement proclamé empereur à la même majorité, et dans la même séance a été émis le vote déclarant qu'en cas de refus de l'archiduc, l'empereur Napoléon était prié de lui donner un remplaçant de son choix. Nous ne voyons nulle part qu'il ait été question de soumettre le vote de l'Assemblée des Notables à la ratification du suffrage universel.

Le décret constitutif de la Junte supérieure et de l'Assemblée des Notables ne dit point qu'il doive y avoir d'appel au peuple. Les articles de ce décret, relatifs à la forme du gouvernement, sont ainsi conçus :

Manuel Diaz de Bonilla, ministre des affaires étrangères sous l'ancien président Santa-Anna ; José Basilio Arrillaga, prêtre de l'ordre des Jésuites ; Teodosio Lares, ministre de la justice sous Antonio Lopez de Santa-Anna ; Francisco Xavier Miranda, prêtre, ministre de la justice sous Miguel Miramon ; Ignacio Aguilar y Marocho, ministre de la justice sous Santa-Anna ; José Sallano, prêtre ; Joaquin Velasquez de Leon, ministre des finances sous Santa-Anna ; Antonio Fernandez Monjardin, ministre de la justice sous Santa-Anna ; Ignacio Mora y Villamil, général, directeur du génie sous Santa-Anna ; Ignacio Sepulveda, juge à Mexico sous Santa-Anna ; José Maria Andrade ; Agapito de Munoz y Munoz ; José Ildefonso Amable ; Girardo Garcia Rogas ; Joaquin de Castillo y Lauzas, ministre sous Santa-Anna et sous Miramon ; Mariano Dominguez, juge de la Cour suprême sous Santa-Anna ; José, Guadalupe Arriola, prêtre ; Teofilo Marin, ministre de la justice sous Miramon ; le général Adrien Woll, Français, gouverneur de l'État de Tamaulipas sous Santa-Anna, et de Guadalajara sous Miramon ; Fernando Maugino, chargé d'affaires du Mexique, en France, sous Santa-Anna ; José Miguel Arroyo,

L'Assemblée des Notables du Mexique a voté l'Empire comme forme de gouvernement, dès sa première séance, sans discussion, et à la majorité de 213 voix sur 215. L'archiduc Maximilien a été immédiatement proclamé empereur à la même majorité, et dans la même séance a été émis le vote déclarant qu'en cas de refus de l'archiduc, l'empereur Napoléon était prié de lui donner un remplaçant de son choix.

Nous ne voyons nulle part qu'il ait été question de soumettre le vote de l'Assemblée des notables à la ratification du suffrage universel (par « universel », le journaliste Malespine entend tous les votants du sexe masculin). Le décret constitutif de la Junte supérieure et de l'Assemblée des notables ne dit point qu'il doive y avoir d'appel au peuple. Les articles de ce décret, relatifs à la forme du gouvernement mexicain, sont ainsi conçus :

*« Art. 14. — L'Assemblée des Notables discutera, en premier lieu, quelle forme de gouvernement doit être définitivement établie au Mexique. Le vote, sur cette question, devra réunir au moins la moitié des suffrages.*

*« Art. 15. — Dans le cas où cette majorité ne serait pas obtenue, le pouvoir exécutif devra dissoudre l'Assemblée, et la Junte supérieure procédera sans délai à la formation d'une nouvelle Assemblée.*

*« Art. 16. — Les membres de la présente Assemblée pourront être réélus.*

*« Art. 17. — Après avoir décidé de la forme de gouvernement qu'il faudra définitivement établir, l'Assemblée des Notables prendra en considération les questions qui lui seront soumises par le pouvoir exécutif.*

*« Art. 23. — Les fonctions du pouvoir exécutif cesseront dès que l'Assemblée des Notables aura proclamé l'installation du gouvernement définitif. »*

La proposition adoptée par l'Assemblée des Notables est en effet conçue en termes absolus et prétend résoudre définitivement la question. Cette proposition porte que :

*« La nation mexicaine, par l'organe de l'Assemblée des Notables, choisit l'Empire comme forme de gouvernement et proclame Empereur l'archiduc Maximilien d'Autriche. »*

L'Assemblée des Notables a mérité le reproche qui lui a été adressé de toutes parts d'avoir agi avec une trop grande précipitation. Elle n'a perdu ni un jour ni une heure. Une députation, nommée par elle, et chargée d'offrir la couronne à l'archiduc Maximilien, a quitté Vera Cruz le 18 août, pour se rendre le plus promptement possible au château de Miramar (dans l'Italie incluse dans l'empire austro-hongrois).

---

directeur au département des affaires étrangères sous Santa-Anna et sous Miramon ; Miguel Cervantes, général et marquis de Salvatierra, du temps des Espagnols ; Crispiano del Castello, ministre sous Santa-Anna et sous Miramon ; Alezandro Arango y Escandon, l'un des principaux partisans de Miramon ; Juan Hierro Maldonado, ministre des finances sous Miramon ; Manuel Miranda, négociant espagnol ; José Lopez Ortigosa ; Manuel Jimenez ; Gayetano Montego ; Santiago Blanco, général, ministre de la guerre sous Santa-Anna ; Pablo Vergara, membre de la Cour suprême sous Santa-Anna et sous Miramon ; Manuel Tejada surintendant des propriétés de l'Église ; Urbano Tovar, secrétaire du Trésor sous Miramon ; Antonio Moran, directeur au département de la Justice sous Miramon.

Cette députation était ainsi composée de M. Gutierrez de Estrada, ancien ministre des Affaires étrangère et ambassadeur du Mexique à Rome et président de la députation ; du Père Miranda, ancien ministre de la justice ; de M. Aguilar y Marocco, rapporteur de la commission nommée par l'Assemblée des Notables ; de M. J. Hidalgo, ancien secrétaire d'ambassade ; du général Adrien Woll ; du colonel Velasquez de Léon ; de M. Angel Iglesias (les sieurs J. Hidalgo et Gutierrez de Estrada s'étaient déjà rendus en Europe).

Mais en prétendant être l'organe de la nation mexicaine et en choisissant l'Empire comme forme de gouvernement, l'Assemblée des Notables mexicains ne s'était pas conformée au programme impérial. Dans sa lettre au général Forey, l'Empereur avait dit que dès l'installation les forces françaises à Mexico, il faudra « désirer » :

« ... que les personnes notables de toute nuance, qui auront embrassé notre cause, s'entendent avec vous pour organiser un gouvernement provisoire. Ce gouvernement soumettra au peuple mexicain la question du régime politique qui devra être définitivement établi. Une assemblée sera ensuite élue d'après les lois mexicaines. »

Le ministre des Affaires étrangères françaises, M. Édouard Drouyn de Lhuys, s'est alors empressé de rappeler au général Bazaine qui vient d'être nommé au poste de commandant en chef du corps expéditionnaire français envoyé au Mexique, que le programme de l'empereur Napoléon III devait être scrupuleusement suivi :

« ... Nous avons accueilli avec plaisir », écrit celui-ci le 17 août 1863, « comme un symptôme de favorable augure, la manifestation de l'Assemblée des Notables de Mexico en faveur de l'établissement d'une monarchie et le nom du prince appelé à régner sur ledit Empire. Cependant, ainsi que je vous l'indique dans une de mes précédentes dépêches, nous ne saurions considérer les votes de cette Assemblée que comme un premier indice des dispositions du pays. Avec toute l'autorité qui s'attache aux hommes considérables qui la composent, l'Assemblée recommande à ses concitoyens d'adopter des institutions monarchiques, et elle désigne un prince à leurs suffrages.

« Il appartient maintenant au gouvernement provisoire de recueillir ces suffrages de manière qu'il ne puisse planer aucun doute sur l'expression de la volonté du pays. Je n'ai pas à vous indiquer le mode à adopter pour que ce résultat indispensable soit atteint : c'est dans les institutions et les habitudes locales qu'il faut le chercher.

« Soit que les municipalités doivent être appelées à se prononcer dans les diverses provinces, à mesure qu'elles auront reconquis la disposition d'elles-mêmes, ou que les listes soient ouvertes par leurs soins pour recueillir les votes, le mode le meilleur sera celui qui assurera la plus large manifestation des vœux des populations dans les meilleures conditions d'indépendance et de sincérité. L'Empereur vous recommande particulièrement ce point essentiel à toute votre attention... »

Le vote de l'Assemblée des Notables n'est donc aux yeux du gouvernement français qu'un symptôme de favorable augure, un premier indice des dispositions du

pays. La réponse que l'archiduc Maximilien adressa le 3 octobre 1863 à la députation mexicaine, est du reste conçue dans le même esprit.

Voici cette réponse :

« Je suis profondément touché du désir exprimé par l'Assemblée des Notables. Il ne peut être que flatteur pour notre maison que les regards de vos compatriotes se soient portés sur la descendance de Charles-Quint. C'est une belle tâche que d'assurer l'indépendance et la prospérité du Mexique sous la protection d'institutions libres et durables. Je dois cependant reconnaître, pleinement d'accord en cela avec l'Empereur des Français dont la glorieuse initiative rend possible la régénération du Mexique, que la monarchie dans ce pays ne peut pas être rétablie sur de solides et légitimes bases sans que la nation tout entière ait confirmé, par une manifestation libre de sa volonté, les vœux de la capitale. Du résultat du vote de l'ensemble du pays je dois donc d'abord faire dépendre l'acceptation du trône offert. D'autre part, le sentiment des devoirs les plus sacrés d'un souverain lui ordonne aussi de demander pour l'empire le rétablissement de toutes les garanties qui sont indispensables pour l'assurer contre les dangers qui menacent son intégrité et son indépendance.

« Si des garanties solides sont acquises pour l'avenir, et si le suffrage universel du peuple mexicain s'adresse à moi, je serai prêt, avec l'assentiment du chef illustre de ma famille, et en me confiant à la protection du Tout-Puissant, à accepter la couronne. Dans le cas où la Providence m'appellerait à la haute mission civilisatrice qui est attachée à cette couronne, il faut, Messieurs, que je vous fasse part de ma ferme résolution d'ouvrir à votre pays, par un gouvernement constitutionnel, la voie à un progrès basé sur l'ordre et la civilisation, et dès que l'empire sera complètement pacifié, de sceller par mon serment le pacte fondamental conclu avec la nation. C'est ainsi qu'on pourra constituer une politique nationale à laquelle tous les partis, oubliant leurs anciennes dissidences, pourront s'associer afin d'élever le Mexique au rang qu'il doit acquérir sous un gouvernement dont le premier principe sera l'usage de l'équité dans le droit. Je vous prie de communiquer mes intentions à vos compatriotes et de faire en sorte que la nation puisse se prononcer sur le gouvernement qu'elle entend se donner. »

Cette réponse, conforme à la ligne de conduite que s'est tracée le gouvernement français, n'a désappointé que la députation mexicaine en France. La correspondance générale émanant de Vienne, du 5 octobre, disait qu'il faut comprendre que :

« L'empereur Maximilien pouvait d'autant opter pour l'offre de l'Assemblée des Notables mexicains (une offre qui, en substance, n'a trouvé jusqu'ici d'adhésions que dans un petit nombre de départements occupés par les troupes françaises), que d'autres conditions, particulièrement l'appui effectif des puissances maritimes, ne sont encore qu'à l'état d'éventualités. L'Angleterre n'a pas encore promis officiellement son appui, bien que l'opinion publique de ce pays soit favorable au projet. »

Le 6 octobre, le *Times* de Londres disait en effet :

« L'archiduc attend beaucoup de la France et un peu de l'Angleterre. Il se tromperait, s'il attendait de l'Angleterre qu'elle prît une part égale à celle de la France dans l'appui à donner au Mexique. Il est impossible que la France rappelle ses troupes après l'arrivée de Maximilien au Mexique. Ce serait l'exposer à des humiliations et au retour de l'anarchie. Mais il est impossible que l'Angleterre se joigne jamais à une occupation militaire du Mexique. Nous reconnaîtrons l'archiduc immédiatement ; nous aurons de l'amitié pour le Mexique, mais nous n'irons pas plus loin. »

#### IV

Il résulte de tous les documents que nous avons cités, et spécialement de la dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys au général Bazaine le 17 août 1863 :

1° Que la France ne cherche au Mexique ni conquête, ni établissement colonial, ni même aucun avantage politique ou commercial, à l'exclusion des autres puissances ;

2° Que le gouvernement français écarte hautement toute intention de substituer son influence aux libres résolutions de la nation mexicaine, et que le désir du gouvernement de l'Empereur est de restreindre, aussi promptement que les circonstances le permettront, l'étendue et la durée de notre occupation ;

3° Que l'archiduc Maximilien n'acceptera définitivement la couronne que lorsque le peuple mexicain, consulté, l'aura librement élu, et lorsqu'il aura obtenu pour l'empire à rétablir toutes les garanties indispensables pour l'assurer contre les dangers qui menacent son intégrité et son indépendance.

Il importe donc de recueillir le plus tôt possible les suffrages du peuple mexicain et, conformément aux instructions de M. Drouyn de Lhuys, c'est dans les institutions et les habitudes locales qu'il faut chercher le mode à adopter pour que ce résultat indispensable soit complètement atteint. Les institutions et les habitudes locales sont fort simples : tout Mexicain qui justifie de moyens d'existence honnêtes, âgé de plus de dix-huit ans s'il est marié, et de plus de vingt et un ans s'il est resté célibataire et qui exerce les prérogatives de citoyen, et si son nom est inscrit sur les listes électorales de la municipalité à laquelle il appartient. Mais comment procéder au vote ? Proclamera-t-on le scrutin ouvert seulement dans les localités contrôlées ou occupées par des éléments du corps expéditionnaire français ou dans l'entièreté du territoire mexicain ? Dans le premier cas, le vote ne serait pas la plus large manifestation des vœux des populations, puisque le peuple entier n'aurait pas été consulté. Dans le second cas, l'appel fait aux populations ne pourrait pas être entendu et ne donnerait conséquemment aucun résultat. On peut apprécier la situation d'un seul coup d'œil en ouvrant la carte que nous joignons à cette brochure (sur la page 2 de cet article).

L'occupation française n'est effective que dans la partie du territoire mexicain, coloriée en rose ; encore que cette partie du territoire est parcourue par soixante douze guérillas ennemis, fortes de soixante-dix à trois cents hommes. La liberté et la sincérité du vote ne pourraient donc être garanties que dans une partie relativement

infime du Mexique. Les sept huitièmes de la population et les vingt-neuf trentièmes du territoire se trouvent hors de la protection française, ainsi que l'on peut s'en convaincre en consultant, indépendamment de la carte, les quelques détails de statistique et de géographie qui suivent.

## V

La république mexicaine se compose de vingt-deux États, de six Territoires et d'un District fédéral. Depuis 1793, la population de ce pays s'est accrue et se compose comme suit en 1858 :

- 1 000 000 de Blancs, descendants d'Européens ;
- 4 000 000 d'Indiens ;
- 6 000 Nègres ;
- 3 400 000 métis (issus de Blancs et d'Indiens) ou mulâtres (issus de Blancs et de Noirs).

Les étrangers, au nombre de 9 234 en 1858, sont ainsi répertoriés :

- Espagnols, 5 141.
- Français, 2 048.
- Anglais, 615.
- Allemands, 581.
- Américains, 444.
- Divers autres Européens, 405.

Le Mexique comprend vingt-quatre États et un Territoire organisé dont les noms sont repris ci-après : Aguas Calientes, Colima, Chiapas, Chihuahua, Durango, Guanajuato, Guerrero, Jalisco, Mexico, Miehoacan, Nuevo Leon y Cohahuila, Oajaca, Puebla, Queretaro, San Luis Potosi, Sinaloa, Sonora, Tabasco, Tamaulipas, Tlaxcala, Vallée de Mexico, Vera Cruz, Yucatan, Zacatecas et le Territoire de la Basse-Californie.

- Article 44 - Les États repris ci-après : Aguas Calientes, Chiapas, Chihuahua, Durango, Guerrero, Mexico, Puebla, Queretaro, Sinaloa, Sonora, Tamaulipas et le Territoire de la Basse-Californie, conservent les limites qu'ils ont eues jusqu'à ce jour (1857).
- Article 45 - En 1857, les anciens Territoires de Colima et de Tlaxcala sont élevés au rang d'État, mais ils conservent les limites géographiques qu'ils avaient quand ils n'étaient que de simples entités territoriales de la Confédération mexicaine.
- Article 46 - L'État de la Vallée de Mexico comprend le territoire qui a formé jusqu'ici (1857) le District fédéral ; mais il ne prendra cependant rang d'État que lorsque le gouvernement fédéral décidera de transférer son siège ailleurs.
- Article 47 - L'État de Nuevo Leon y Cohahuila comprend le territoire qui formait l'État du Nuevo Leon et l'État du Cohahuila. Cependant, la grande hacienda de Bonanza est réincorporée dans l'État de Zacatecas.

Les autres États, c'est-à-dire le Guanajuato, le Jalisco, le Vera Cruz et le San Luis Potosi ont fait quelques échanges de bourgades dans le but de rectifier le tracé de leurs anciennes frontières.

## VI

Les ordres transmis par M. le ministre Drouyn de Lhuys au général Bazaine, le 14 août dernier, n'ont pas pu être exécutés car le commandant en chef a reconnu l'impossibilité de faire ratifier, par les populations autochtones mexicaines, le vote de l'Assemblée de leurs notables attendu que 700 000 habitants seulement se trouvent placés sous la protection de l'armée française (voir carte p. 2 pour visionner les sphères d'influence), et que plus de sept millions obéissent encore au président Bénito Juarez ou à ses partisans. Que ce soit à tort ou à raison, si l'on proclamait le scrutin ouvert dans des conditions semblables, on accuserait le gouvernement provisoire d'exercer dans la partie occupée une pression contraire à la liberté du vote. D'autre part, l'on se ferait illusion si l'on s'imaginait que les adversaires de l'intervention permettraient qu'il fût procédé à un vote populaire dans les territoires non occupés qu'ils contrôlent encore. On s'est trop hâté d'annoncer que l'élaboration du nouveau régime politique avait remplacé le bruit des armes. Tel n'a pas été l'avis du général Bazaine, bien placé pour apprécier la situation, puisqu'il a jugé qu'une nouvelle campagne était indispensable. De grands préparatifs ont été faits et les dernières nouvelles laissent les colonnes expéditionnaires maîtresses de Queretaro. Mais, si habilement et si énergiquement que cette campagne soit conduite, on ne peut compter sur un prompt dénouement du conflit.

Le président Juarez ne s'exposera pas à tout perdre en un jour : il se gardera bien d'offrir une bataille rangée à l'adversaire, et il fera tous ses efforts pour l'éviter. Tout fait croire qu'il persistera dans la ligne de conduite qu'il a suivie depuis la reddition de Puebla. Il abandonnera la place de San Luis Potosi, de même qu'il a abandonné Mexico, Queretaro et Morélia. Il battra sans cesse en retraite devant les forces de l'armée française, se bornant à distribuer en guérillas la plus grande partie de ses troupes. Continuerons-nous à poursuivre des forces insaisissables dans un pays montagneux et d'un accès très pénible à une armée régulière, avec l'obligation de laisser des garnisons dans les villes et dans les villages, et de distribuer partout sur les routes des colonnes mobiles pour assurer la sécurité des communications ?

L'effectif du corps expéditionnaire ne pourrait bientôt plus suffire à une telle tâche, et la prudence ne permettrait pas d'ailleurs de laisser à une trop grande distance en arrière et exposées à un coup de main, les places de Cordova, d'Orizaba, de Puebla et de Mexico. Une solution par la force des armes se trouvera donc indéfiniment postposée, à moins que le corps expéditionnaire français ne soit triplé ou même quadruplé. Telle n'est certainement pas l'intention du gouvernement français puisque le ministre des Affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys a prescrit au général Bazaine de prendre des mesures pour restreindre, aussi promptement que les circonstances le permettront, l'étendue et la durée de notre occupation militaire.

Ces circonstances naîtront d'elles-mêmes aussitôt qu'un gouvernement mexicain stable et vraiment national aura succédé au gouvernement provisoire qui a été mis en place dans ce pays le 18 juin. Nous pourrons alors nous retirer car le but de notre intervention sera rempli et notre responsabilité se trouvera à jamais dégagée. Mais ce résultat tant désiré, ne peut, croyons-nous, être obtenu dans un très court délai qu'à la condition de proclamer une suspension d'armes, pendant laquelle nous soumettrions au peuple mexicain la question du régime politique qui devra être définitivement établi.

Le cas échéant, il serait plus simple de se conformer à la marche à suivre suivante :

- 1° Armistice de trois mois ;
- 2° Pendant la durée de l'armistice, il serait fait un appel au peuple ;
- 3° Les opérations électorales auraient lieu sous la surveillance, en nombre égal, d'agents choisis par le gouvernement provisoire installé à Mexico, et d'agents nommés par le président Juarez. Délégués par le commandant en chef des forces françaises, des commissaires veilleraient à ce que le vote fût entouré de toutes les garanties de sincérité et d'indépendance ;
- 4° Les populations seraient appelées à voter pour l'établissement de l'Empire — selon le vœu exprimé par l'Assemblée des Notables — ou pour le maintien de la république et de la Constitution de 1857 ;
- 5° Juarez prendrait l'engagement de se rallier ou de quitter le pays dans le cas où le vote de l'Assemblée des Notables serait ratifié dans ce sens par le peuple. Si Juarez, au contraire, ou tout autre candidat du parti libéral, obtenait la majorité, l'occupation française n'aurait plus de but.

Quel que fût le résultat du scrutin, la France serait certaine d'obtenir le redressement de ses griefs. Si le peuple se prononçait en faveur du rétablissement de l'Empire, l'archiduc Maximilien pourrait, sans aucune appréhension, recevoir la couronne qui lui a été offerte, car en se soumettant ou en se retirant, Juarez mettrait fin à toute opposition sérieuse. Si, au contraire Juarez l'emportait, sa réélection dans des conditions aussi solennelles, lui donnerait la force morale qui lui manque, et le parti clérical, sachant bien qu'il n'aurait plus désormais à compter sur une intervention européenne, mettrait un terme à ses intrigues.

Le gouvernement de M. Bénito Juarez représente l'abolition des priviléges politiques, l'égalité civile et l'union de deux races que, pendant trois siècles, on s'était efforcé de maintenir isolées : les Indiens et les Créoles. Quel motif invoquerait-on donc pour refuser de traiter avec Jurez, s'il était régulièrement proclamé président pour la troisième fois ? On lui a reproché d'avoir voulu démembrer le Mexique au profit des États-Unis. Mais il ne se trouverait plus dans les conditions pénibles contre lesquelles il lutta depuis pratiquement six ans, et il aurait désormais tout intérêt à maintenir l'intégrité du Mexique. Et d'ailleurs quelles meilleures garanties les conservateurs offririaient-ils sous ce rapport ? L'ancien président Santa-Anna n'a-t-il pas vendu aux États-Unis, en 1854, la vallée de la Mesilla pour la somme de 50 millions de francs, et M. Almonté, à cette époque ministre du Mexique à Washington, n'a-t-il pas lui-même approuvé cette vente et touché le premier payement s'élevant à 35 millions de francs ?

On a prétendu, à tort, qu'il y avait chez les conservateurs une parfaite unité de vues et d'action. Les conservateurs sont, au contraire, fort divisés. Le différend survenu entre l'archevêque du Mexico et ses collègues de la régence en donne une nouvelle preuve. Nous ne voyons donc pas quelle bonne raison on pourrait invoquer pour préférer les conservateurs aux libéraux.

Dans sa lettre du 3 juillet 1862 adressée au général Forey, l'Empereur dit que :

« Le but à atteindre n'est pas d'imposer aux Mexicains une forme de gouvernement qui leur serait antipathique, mais de les aider dans leurs efforts pour établir, selon leur volonté, un gouvernement qui ait des chances de stabilité et qui puisse assurer à la France le redressement des griefs dont elle a à se plaindre. »

Pourquoi poursuivre la lutte et persister dans une inutile effusion de sang de laquelle il ne peut même résulter aucun lustre pour les armes françaises ? Ne serait-il pas plus sage et plus simple, non pas de traiter avec le président Juarez, mais de proclamer de part et d'autre une suspension d'hostilités pendant laquelle le peuple se prononcerait librement et en dernier ressort entre les deux partis en lutte, c'est-à-dire entre les conservateurs et les libéraux ?

Le peuple mexicain serait pris pour arbitre de ses propres destinées, et la partie essentielle du programme de l'empereur Maximilien recevrait, dans un délai très rapproché, son entière application. Nous mettrions honorablement fin à une coûteuse entreprise, nous éviterions tout danger de collision avec les États-Unis et nous aurions, à la veille peut-être d'un conflit européen, la libre disposition de nos forces de terre et de mer.

